

Avis voté en plénière du 22 novembre 2011

Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

Déclaration du groupe des entreprises

Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires : vaste sujet complexe et difficile.

Aujourd'hui, nous abordons un sujet qui trouve son origine dans la mandature précédente. Cet avis vous est présenté à un moment où la situation économique de la France est gravissime, ce qui nous oblige à être d'une extrême vigilance. Sans croissance, aucune issue possible.

Des personnalités auditionnées, dont Alain Juppé, Michel Delebarre, Pierre Rosanvallon nous avaient recommandé de sérier le sujet, afin de se recentrer sur l'essentiel.

Le groupe des entreprises regrette le grand nombre de préconisations faites - 29 - ce qui ne contribue pas à la lisibilité et à la force des propositions émises par le CESE.

Quelques-unes qui nous paraissent importantes :

- État stratège - État visionnaire - État développeur - Dans le monde qui est le nôtre aujourd'hui, confronté à l'immédiateté - gestion de la crise économique et financière notamment - il y a un réel besoin d'un État qui ait une vision prospective sur le moyen et le long terme pour préparer l'avenir, dans un environnement en forte mutation. Le rééquilibrage des services de l'État dans les territoires est nécessaire, pour davantage d'efficacité et pour un coût moindre ;

- territorialisation des politiques nationales :

Les politiques publiques doivent répondre à l'intérêt général et assurer la cohérence sociale et territoriale.

Le groupe des entreprises soutient le fait que la territorialisation de ces politiques doit permettre de corriger les inégalités sociales, économiques et environnementales ;

- permettre l'expérimentation :

Les territoires sont différents, par leur géographie, leur histoire, les entreprises qui s'y développent et les personnes qui y vivent. Il paraît nécessaire à notre groupe, comme il est proposé dans l'avis, qu'une certaine liberté d'expérimentation puisse être autorisée (bien sûr dans le cadre constitutionnel), afin de faire émerger toutes les potentialités locales, au bénéfice de l'attractivité du territoire, au bénéfice de l'emploi et d'une meilleure qualité de vie, dans le respect des instances représentatives des entreprises ;

- la Révision générale des politiques publiques :

Dossier majeur, d'autant que la situation actuelle de la France et de l'Europe nous met face à nos responsabilités.

Au sein de la section les discussions sur le fond, le style, la sémantique ont été révélatrices de la complexité des débats.

Le groupe des entreprises est opposé à une pause dans l'application de cette nécessaire réforme, qu'est la RGPP. Nous devons impérativement maîtriser les dépenses publiques - notre pays et l'Europe sont au bord du gouffre. Nous regrettons toutefois que la RGPP ne donne qu'une vision comptable, mal comprise sur les territoires, laissant ouverte la porte de la contestation.

Le groupe des entreprises exprime au président de la section, Jean-Alain Mariotti, tous les remerciements pour l'excellence de sa présidence. Sa hauteur de vue, sa sérénité ont prévalu tout au long de nos débats difficiles. La section a pu échanger, débattre longuement.

Cependant, le groupe ne peut partager l'ensemble de l'avis. En conséquence, le groupe des entreprises a voté contre.